

## 11. Annexe 2 - Dépenses admissibles dans ce concours (pour information seulement)

DÉPENSES	1 <sup>re</sup> année *	2 <sup>e</sup> année *	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> années	CHC **
<b>DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT</b>					
Rémunération :					
• Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)					
• Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)					
• Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège)					
• Dégagement de la tâche pour les partenaires					
• Étudiants de 1 <sup>er</sup> cycle					
• Étudiants de 2 <sup>e</sup> cycle					
• Étudiants de 3 <sup>e</sup> cycle					
• Stagiaires de recherche postdoctorale					
• Professionnels de recherche					
• Techniciens de recherche					
• Personnel administratif					
Bourses aux :					
- Étudiants de 1 <sup>er</sup> cycle					
- Étudiants de 2 <sup>e</sup> cycle					
- Étudiants de 3 <sup>e</sup> cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
Honoraires professionnels :					
- Chercheurs invités					
- Conférenciers invités					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de données					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
<b>Total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement</b>					

■ Dépenses non admissibles

\* Variable selon le volet

\*\* Ces fonds sont conditionnels à la disponibilité des crédits